

Le 15 octobre 2019

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Mardi, le 15 octobre 2019, à 19 h, en la salle habituelle, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Valérie Gagnon et monsieur William Laroche.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu des sessions du Conseil, **le 15 octobre 2019 à 19 h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Rapport de l'auditeur indépendant
- 6) Mandat d'audition exercice financier 2019
- 7) Modification à la résolution 08-268-2019 (entretien de certains bâtiments municipaux – offre de services pour installation de plancher de béton)
- 8) Avis de motion, règlement de zonage numéro 2019-660
- Abrogation
- 9) Adoption du projet règlement numéro 2019-660 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à permettre la construction de bâtiments accessoires sur des terrains subordonnés, à autoriser comme usages secondaires les boulangeries artisanales dans les résidences localisées dans la zone 2co et à permettre, sous certaines conditions, les résidences permanentes dans la zone agroforestières 4AF
- Abrogation
- 10) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 11) Modification à la résolution 09-307-2019, auscultation par camera du réseau d'égout sanitaire - contrat

- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la séance

DONNÉ ce dixième jour du mois d'octobre 2019.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le dixième jour du mois d'octobre 2019 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-neuf.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 10-347-2019 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Mallette SENCRL, portant sur les états financiers de la Municipalité de Chambord pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ;
- 2- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par le Mallette SENCRL, portant sur le taux global de taxation de l'exercice termine le 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION 10-348-2019 MANDAT D'AUDITION EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mallette SENCRL, pour l'audition indépendante des états financiers et du taux global de taxation de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 pour un montant maximal de 12 500.00 \$ taxes nettes.

**RÉSOLUTION 10-349-2019
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 08-268-2019 (ENTRETIEN DE
CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX – OFFRE DE SERVICES POUR
INSTALLATION DE PLANCHER DE BÉTON)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit modifier la résolution afin de mandater l'entrepreneur d'effectuer des travaux supplémentaires suivants :

- Enlever le réservoir d'huile de façon conforme aux exigences environnementales ;
- Enlever le chauffe-eau pendant les travaux et le remettre fonctionnel après ;
- Installer un drain de plancher ;
- Le tout pour un cout additionnel de 1 800 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'approuver le cout additionnel de 1 800 \$ plus taxes ;
- 3- De modifier la soumission reçue de la firme Construction et Excavation R.D Inc. au montant maximal de 14 550 \$ plus taxes afin d'enlever le réservoir d'huile de façon conforme aux exigences environnementale, enlever le chauffe-eau pendant les travaux et le remettre fonctionnel après et installer un drain de plancher et procéder à l'installation d'un plancher de béton dans le vide sanitaire de la mairie ;
- 4- De financer les couts supplémentaires par le règlement d'emprunt 2019-652.

**RÉSOLUTION 10-350-2019
ABROGATION DE L'AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT DE ZONAGE
2019-660**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté ledit avis de motion ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier le projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger l'avis de motion pour le règlement de zonage 2019-660.

RÉSOLUTION 10-351-2019

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 10-337-2019, ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-660 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-621 DE MANIÈRE À PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES SUR DES TERRAINS SUBORDONNÉS, À AUTORISER COMME USAGES SECONDAIRES LES BOULANGERIES ARTISANALES DANS LES RÉSIDENCES LOCALISÉES DANS LA ZONE 2CO ET À PERMETTRE, SOUS CERTAINES CONDITIONS, LES RÉSIDENCES PERMANENTES DANS LA ZONE AGROFORESTIÈRES 4AF

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier le projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur William Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 10-337-2019, adoption du projet règlement numéro 2019-660 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à permettre la construction de bâtiments accessoires sur des terrains subordonnés, à autoriser comme usages secondaires les boulangeries artisanales dans les résidences localisées dans la zone 2CO et à permettre, sous certaines conditions, les résidences permanentes dans la zone agroforestières 4AF.

RÉSOLUTION 10-352-2019

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Lac-Brûlé, de La Petite-Martine, de la route du Quai et du P-H Dumais, pour un montant subventionné de 7 400 \$ pour l'année 2018 relativement à des dépenses de 8 681,82 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* ;
- 2- Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;
- 3- Les présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**RÉSOLUTION 10-353-2019
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 09-307-2019, AUSCULTATION
PAR CAMÉRA DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit modifier la résolution afin de mandater l'entrepreneur d'effectuer des travaux supplémentaires suivants :

- Signalisation et nettoyage du réseau d'égout sanitaire ;
- Le tout pour un cout supplémentaire maximal de 15 000 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur William Laroche, appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De modifier la soumission reçue de la firme Test-Air Inc. au montant maximal de 37 442.80 \$ plus taxes afin d'effectuer des travaux supplémentaires de signalisation et du nettoyage du réseau d'égout sanitaire ;
- 3- De financer les travaux par la subvention du programme TECQ (Taxe sur l'essence et la consommation du Québec) 2019-2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION 10-354-2019
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 11 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 4 novembre 2019 à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».